

BOURSE DES LOCAUX ET TERRAINS VACANTS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET FORFAIT ANNUEL

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions générales d'insertion d'une annonce dans la **Bourse des Locaux et Terrains Vacants** sur le site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine-Saint-Denis (CCIP 93) www.ccip93.fr rubrique Outils/**Bourse des Locaux** .
Le site est ouvert à tout professionnel de l'immobilier ou particulier souhaitant faire connaître son offre en matière de disponibilité foncière et/ou immobilière d'entreprise.

ARTICLE 2 – CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend :

La saisie par la CCIP 93 de votre (vos) annonce(s) au moyen d'un formulaire reçu par fax, courrier, e mail, sur la base de données de la Bourse des Locaux et Terrains Vacants.

La mise en ligne de votre (vos) annonces sur le site Internet pour une période de **3 mois**.

L'annonceur peut également faire paraître son offre en rédigeant et insérant directement son annonce sur le site www.ccip93.fr/outils/boursesdeslocaux.
Il peut à tout moment effectuer lui même des modifications sur son annonce ou demander à la CCIP 93 de les réaliser pour son compte.

Le professionnel ou le particulier devra indiquer les critères suivants qui seront nécessaires pour la recherche des offres :

- le type de local (Bureaux, locaux d'activité, entrepôts, locaux commerciaux, terrains),
- si le local se trouve dans une Zone Franche Urbaine,
- la surface du bien,
- les conditions de mise à disposition : achat ou vente,
- le prix d'acquisition ou de location et les charges éventuelles en précisant H.T ou T.T.C ainsi que la périodicité (mois, trimestre, année),
- le descriptif du bien sur 5 lignes au maximum,
- la commune où se situe l'offre proposée,
- la rubrique contact en précisant obligatoirement le Nom de l'Agence ou du particulier ainsi que le téléphone.

Cette annonce sera ensuite relue par le Service Aménagement et Economie Locale qui prendra contact avec l'annonceur.

ARTICLE 3 – TARIFS DE MISE EN LIGNE ET MODALITES DE REGLEMENT

3.1. TARIFICATION DES ANNONCES

Les tarifs sont définis pour chaque commande, à l'annonce et peuvent être dégressifs en fonction du nombre d'offres mis en ligne.

Toute annonce, quelque soit sa durée de mise en ligne est facturée et due dans sa globalité, sauf erreur de la CCIP 93 dûment notifiée par le client.

	Nombre d'annonces	Prix à l'annonce en € H.T	Prix à l'annonce en € T.T.C
	De 1 à 5	20,00	23,92
	De 6 à 9	15,00	17,94
	De 10 à 29	10,00	11,96
FORFAIT ANNUEL *	30 et plus	7,51	8,98

*** Conditions Générales de vente : Forfait Annuel**

La prestation peut faire l'objet d'un Forfait Annuel pour un minimum de 30 annonces dans l'année de référence.

Les annonces supplémentaires venant s'ajouter au volume initial retenu dans le forfait seront facturées au coût unitaire prévu par le forfait.

Le client s'engage à régler la totalité des annonces facturées dans le forfait avant toute mise en ligne. Il ne pourra pas reporter les annonces facturées et non consommées dans son forfait, l'année suivante.

3.2. MODALITES DE REGLEMENT

Aucune annonce ne sera publiée sans le règlement correspondant. Chaque annonce, dont le prix unitaire varie en fonction de la quantité, fait l'objet d'un règlement payable en Euros au comptant, par chèques bancaires ou postaux libellés exclusivement à l'ordre de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine-Saint-Denis** et à adresser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine Saint-Denis, 191 avenue Paul Vaillant Couturier – 93000 Bobigny. Les traites ou billets à ordre ne sont pas acceptés. Une facture acquittée sera adressée à l'annonceur, à l'encaissement de son chèque par la CCIP 93.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DUREE DE PARUTION DE L'ANNONCE SUR LE SITE INTERNET

4.1. CONDITIONS DE MISE EN LIGNE

Les annonces sont mises en ligne par la CCIP 93 dans un délai n'excédant pas 72 heures ouvrées après réception du règlement correspondant.

Lorsque le client saisit lui même son annonce sur le site de la CCIP 93, celle-ci la rend publiable dans les 72 heures ouvrées à réception de son règlement.

4.2. DUREE DE MISE EN LIGNE

Les offres seront visibles sur le site de la CCIP 93 pour une durée forfaitaire de **3 mois** renouvelables sur demande et à réception du règlement.

Toutefois sans modification du paiement, la CCIP 93 peut supprimer l'offre dans un délai inférieur si l'annonceur avertit celle-ci que l'annonce n'est plus valable.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

5.1 RESPONSABILITE DE LA CCIP

La CCIP 93 s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant le fonctionnement régulier du site Internet.

Elle s'engage à mettre les annonces en ligne dans un délai n'excédant pas 72 heures ouvrées après réception du paiement. Aucune des parties ne pourra être considérée comme étant en manquement au titre du contrat, si la non exécution de tout ou partie des stipulations du contrat résulte d'événements et/ou de décisions présentant le caractère de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil ou en cas d'interdiction par disposition légale, réglementaire, ou décision de justice.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine-Saint-Denis enregistre les annonces qui lui sont communiquées. Elle laisse aux annonceurs la responsabilité de leurs informations.

5.2 RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client s'engage à informer la CCIP 93, le plus rapidement possible lorsque son offre a été pourvue.

ARTICLE 6 – LITIGE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

ARTICLE 7 – AUTRES DISPOSITIONS

Le fait de passer commande constitue acceptation des conditions exposées ci-dessus.